

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 322

Artikel: Ramuz en tête
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ramuz en tête

Ici même (DP 316), je déplorais la désinvolture avec laquelle trop souvent on traite chez nous la littérature et les écrivains, et je m'en prenais à la liste de seize auteurs romands, soumise à mes élèves pour « tester » leurs connaissances en la matière — liste qui oubliait Gilliard, Jaccottet, Monnier, Corinna Bille, etc.

Depuis lors, la Société suisse des écrivains a publié les résultats de son enquête, à partir de deux cent quatre-vingts questionnaires remplis, par des élèves de l'Ecole Lémania, de l'Ecole Normale et du Gymnase cantonal de Lausanne, ainsi que de l'Ecole professionnelle de Vevey.

S'étant aperçue des lacunes que comportait sa liste, la Société précise (« Welt im Wort », « Voix des Lettres », « Forum des Ecrivains » No 2) qu'il s'agissait d'écrivains de la période 1930-1945. Hélas ! La précision ne fait qu'aggraver le cas ! On ne voit pas trop pourquoi Denis de Rougemont et Gustave Roud, Dieu merci bien vivants en 1975, figurent parmi les écrivains de cette époque. On ne voit pas non plus les raisons qui ont fait retenir C.-F. Landry, dont l'un des meilleurs romans, « La Devinaize », paraît en 1950, suivi par beaucoup d'autres; ou André Bonnard qui publie son premier livre en 1945, mises à part ses traductions; ou Catherine Colomb, qui publie, c'est vrai, dans les années 40 ses « Châteaux en Enfance », premier roman signé C. Colomb, mais son deuxième dans les années 50 et son troisième et dernier dans les années 60; alors que Buenzod et Gilliard sont ignorés...

Le poète Gonzague de Reynold...

Dans un article sympathique et pertinent, Mousse Boulanger se réjouit toutefois bizarrement que « deux écrivains essentiellement poètes comme Gonzague de Reynold et Gustave Roud » figurent dans le peloton de tête... Tout le monde tombera

d'accord que Roud est un poète et l'un de nos poètes les plus authentiques; quant à Gonzague de Reynold, j'avoue ne pas voir ses titres : écrivain, oui; historien, essayiste, conteur... Mais poète ?

Venons-en aux résultats :

Les choses étant ce qu'elles sont et la liste soumise aux élèves ce qu'elle était, on ne s'étonne pas de voir sortir en tête Ramuz, qui est en tout état de cause notre écrivain le plus lu. Au deuxième rang, Blaise Cendrars (avec 175 mentions contre 263 à Ramuz). Au troisième Chessex, suivi de Landry, de Denis de Rougemont, de Reynold (91 mentions), de Roud, de Morax. Parmi les auteurs qui ne figuraient pas sur la liste de la SSE, à part Chessex déjà nommé, Chappaz (41), Corinna Bille (35), Deblüe (29), Jaccottet (écrit Jaccottet, mais il doit en avoir l'habitude !), Zermatten (25)...

Une lecture pour vos vacances

A propos : même si cela devait un peu empoisonner vos vacances, je lirais, si j'étais vous, « Le 400^e chat » de Fernand Gigon. Ça nous concerne, vous savez ? J'entendais avant-hier à la radio qu'il convient de se méfier non seulement des eaux du Léman mais des laits suisses et des fromages italiens...

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les grands et les moyens

Pour la neuvième fois la « Schweizerische Handelszeitung » (24) publie une liste des principales entreprises suisses. D'année en année le classement est amélioré et grandit. Pour la première fois en 1975, la doyenne des feuilles économiques suisses établit la liste des entreprises ayant eu un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs (jus-

qu'ici 100 millions), c'est pourquoi 221 entreprises entrent en considération. Près de cent entreprises devraient probablement être insérées dans ce travail si l'on disposait de précisions à leur sujet; cela nous amène donc à un total de plus de 300 grandes et moyennes entreprises en Suisse, selon les normes helvétiques évidemment.

Dans le groupe de tête, apparition au cinquième rang d'Alusuisse qui était au neuvième l'année passée et au neuvième rang de Danzas qui n'était pas mentionné précédemment.

Progression d'Alusuisse

Aussi longtemps que le fisc ne publiera pas d'indications, il sera impossible de connaître avec précision quels sont les vrais grands et supergrands de notre économie. Notons néanmoins que pas mal d'entreprises acceptent maintenant de se plier à une plus grande transparence.

— Deux portraits de managers suisses dans « Die Weltwoche » (23), l'un concerne Arthur FÜRER dont la photo est accompagnée de la légende « Après avoir été formé à la dure école des Jésuites et avoir fait carrière dans le canton de Vaud calviniste : Arthur FÜRER, le « boss » de Nestlé. » et l'autre touche Pierre WALTZ qui quitte la direction générale de la principale entreprise horlogère suisse, le groupe SSIH, pour des raisons peu claires.

La mini-constitution à la bâloise

— La même « Weltwoche » s'occupe de la révision totale de la Constitution fédérale et note que l'espoir renaît après la présentation d'une « mini-constitution » par des professeurs et des étudiants en droit bâlois. Le rôle pilote de Jean-François AUBERT à ce sujet est aussi évoqué. Tient-on maintenant la formule qui permettra à notre pays de se doter enfin d'une constitution adaptée à une époque en mutation ?